



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR



Arrêté n°2015[...]

Signé par la Directrice des Archives départementales et de l'archéologie de l'Eure-et-Loir
le [date]

28 – Conseil départemental de l'Eure-et-Loir
Direction des Archives départementales et de l'archéologie.

Arrêté de subdélégation de signature.

Arrêté n°2015[...]

**PORTANT Subdélégation de signature au profit de Madame Anouchka VOGELE,
Chargée d'études documentaires
Direction des Archives départementales et de l'archéologie de l'Eure-et-Loir.**

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements.

VU l'arrêté du 4 décembre 2013 portant nomination de M. Nicolas QUILLET en qualité de préfet de l'Eure-et-Loir.

VU l'arrêté ministériel n°12001895 du 14 mars 2012 mettant Mme Brigitte FERET à la disposition des archives départementales d'Eure-et-Loir pour exercer les fonctions de Directrice à compter du 1^{er} janvier 2011.

VU l'arrêté n°20133357-0029 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Brigitte FERET, directrice des Archives départementales et de l'archéologie de l'Eure-et-Loir.

ARRÊTE

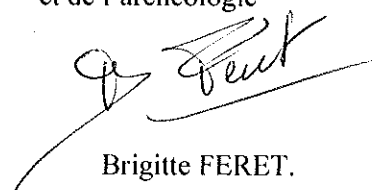
Article 1^{er} - Conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté n°20133357-0029 du 23 décembre 2013, subdélégation de signature est donnée, en cas d'empêchement ou d'absence, à Mme Anouchka VOGELE, chargée d'études documentaires, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les pièces énumérées ci-dessous :

- a) Contrôle scientifique et technique des archives des collectivités territoriales.
 - Correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités territoriales, à l'exclusion des circulaires, d'une part, et des décisions et mises en demeure concernant le dépôt des archives des communes aux archives départementales en application des articles L.212-11 à L212-13 du Code du patrimoine, d'autre part,
 - Visas préalables à l'élimination des documents des collectivités territoriales.

- b) Contrôle des archives des services déconcentrés de l'Etat et des autres archives publiques.
 - Correspondances, rapports et avis relatifs au contrôle des archives des services déconcentrés de l'Etat et des autres archives publiques, à l'exclusion des circulaires,
 - Visas préalables à l'élimination des documents d'archives publiques.

Article 2 - La directrice des services d'archives et de l'archéologie de l'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure-et-Loir.

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice des Archives départementales
et de l'archéologie


Brigitte FERET.